



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

## **AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 26-449 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.**

**Avis Public est donnée de ce qui suit :**

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 2 février 2026, le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 26-449 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 31 mars 2026 à 19 h 00 à la salle du conseil municipal située au 3, rue du Couvent. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Maire, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 26-449 vise à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ainsi qu'à exiger, en cas de vétusté ou de délabrement, que des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien soient effectués.
5. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire. L'ensemble du territoire est visé par le projet de règlement.
6. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité à l'adresse [www.lanse-saint-jean.ca](http://www.lanse-saint-jean.ca) ou encore, au bureau de la municipalité, situé au 3, rue du Couvent, entre le 19 et 31 mars 2026 inclusivement et ce, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Annick Boudreault,  
Greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 335)**

Je, soussignée, Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut entre 8 h et 16 le 18 mars 2026, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité, tel que prescrit à l'article 431 du Code municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 18 mars 2026.

Annick Boudreault  
Greffière-trésorière